

Sur le procédé

---

**OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE -**  
**GREENLAY/ OMNISPORTS ACTIVE + -**  
**GREENLAY / OMNISPORTS PUREPLAY -**  
**GREENLAY**

---

**Famille de produit/Procédé** : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage sportif

**Titulaire(s)** : **Société TARKETT Sports**

## AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

## Versions du document

| Version | Description   | Rapporteur  | Président    |
|---------|---|-------------|--------------|
| V2      | <p>Cette version annule et remplace l'Avis Technique 12/20-1804_V1, avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'épaisseur totale et de la masse surfacique totale du revêtement de sol sportif OMNISPORTS ACTIVE ;</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale du revêtement de sol sportif OMNISPORTS ACTIVE en OMNISPORTS ACTIVE +.</li> </ul> | FAU Gilbert | RIVIERE Yann |

### Descripteur :

Procédés de revêtements de sols PVC sportifs en lés sur mousse destinés à une pose particulière.

Ils comprennent :

- Les revêtements de sol OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE, OMNISPORTS ACTIVE + et OMNISPORTS PUREPLAY ;
- L'adhésif double face TARKOTAPE ;
- Les colles, le cordon de soudure et les plinthes définis dans le Dossier Technique.

## Table des matières

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 1.      | Avis du Groupe Spécialisé.....   | 4  |
| 1.1.    | Domaine d'emploi accepté .....   | 4  |
| 1.1.1.  | Zone géographique .....  | 4  |
| 1.1.2.  | Ouvrages visés.....  | 4  |
| 1.2.    | Appréciation.....  | 5  |
| 1.2.1.  | Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....                 | 5  |
| 1.3.    | Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....   | 6  |
| 1.3.1.  | Suivi des réalisations sous couvert d'Avis Technique sur dallages neufs .....                                | 6  |
| 1.3.2.  | Rappel des précautions d'usage.....  | 6  |
| 2.      | Dossier Technique.....   | 7  |
| 2.1.    | Mode de commercialisation .....  | 7  |
| 2.2.    | Description.....   | 7  |
| 2.2.1.  | Type.....  | 7  |
| 2.2.2.  | Revêtements de sol sportifs.....   | 7  |
| 2.2.3.  | Bande adhésive TARKOTAPE .....   | 8  |
| 2.3.    | Dispositions de conception .....   | 8  |
| 2.3.1.  | Documents Particuliers du Marché .....   | 8  |
| 2.3.2.  | Consistance des travaux .....  | 8  |
| 2.3.3.  | Chauffage des locaux .....   | 8  |
| 2.3.4.  | Pose sur support à base de bois .....  | 9  |
| 2.3.5.  | Joints de dilatation.....  | 9  |
| 2.3.6.  | Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé | 9  |
| 2.4.    | Dispositions de mise en œuvre .....  | 9  |
| 2.4.1.  | Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol .....   | 9  |
| 2.4.2.  | Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium .....  | 9  |
| 2.4.3.  | Stockage et conditions de pose .....   | 9  |
| 2.5.    | Exigences relatives aux supports et préparation des supports.....  | 9  |
| 2.5.1.  | Supports à base de liants hydrauliques (neufs ou anciens), ou remis à nus .....                              | 9  |
| 2.5.2.  | Pose.....  | 12 |
| 2.5.3.  | Traitements des rives .....  | 13 |
| 2.6.    | Réception – Mise en service .....  | 13 |
| 2.7.    | Maintien en service des performances de l'ouvrage .....  | 13 |
| 2.8.    | Traitement en fin de vie .....   | 13 |
| 2.9.    | Assistance technique.....  | 13 |
| 2.10.   | Principes de fabrication et de contrôle.....   | 14 |
| 2.10.1. | Fabrication .....  | 14 |
| 2.10.2. | Contrôles .....  | 14 |
| 2.11.   | Mentions des justificatifs.....  | 14 |
| 2.11.1. | Résultats expérimentaux .....  | 14 |
| 2.11.2. | Données Environnementales et Sanitaires .....  | 15 |
| 2.11.3. | Autres références .....  | 15 |
| 2.12.   | Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre .....   | 16 |
|         | Annexe du Dossier Technique.....   | 16 |

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

#### 1.1.2.1. Locaux et supports de pose

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF P 90-202 (Décembre 2021), sur les supports suivants :

Supports tels que définis dans la norme NF P 90-202 (Décembre 2021) :

- Supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens, non revêtus ou remis à nus tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- Chapes fluides à base de sulfate de calcium telles que définies au § 1.1.2.2.3 ci-après ;
- Supports en béton bitumineux (neufs ou anciens) tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- Supports en asphalte (neufs ou anciens) telles que définies au § 1.1.2.2.5 ci-après ;

En outre, la pose sur les supports suivants est également visée :

- Supports en bois ou en panneaux à base de bois (neufs ou anciens) tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- Anciens revêtements existants tels que définis au § 1.1.2.2.6 ci-après.

Les locaux dont le support présente un joint de dilatation dans l'aire de jeu sont exclus.

Le présent Avis Technique ne considère pas le cas des gradins mobiles mis en place sur le revêtement.

Le stockage de matériel lourd ne doit pas s'effectuer sur le revêtement de sol sportif, ceci pouvant entraîner des déformations localisées du revêtement.

#### 1.1.2.2. Nomenclature des supports

##### 1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens, non revêtus ou remis à nus

Les supports visés sont les supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens, y compris les planchers chauffants conforme à la norme NF DTU 65.14, non revêtus ou remis à nus conformes à la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

Les planchers chauffants réversibles sont exclus du domaine d'emploi.

##### 1.1.2.2.2. Supports en bois ou en panneaux à base de bois

Sont visés les supports neufs ou anciens à base de bois ou panneaux à base de bois tels que définis dans la norme NF P 63-203-1-1 (NF DTU 51.3).

##### 1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

##### 1.1.2.2.4. Supports en béton bitumineux (neufs ou anciens)

Les supports en béton bitumineux admis sont ceux conformes à la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

##### 1.1.2.2.5. Supports en asphalte (neufs ou anciens)

Les supports en asphalte admis sont ceux conformes à la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

##### 1.1.2.2.6. Anciens revêtements existants

Les revêtements de sol existants admis sont :

- Les anciennes peintures de sol, cf. article C1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » ;
- Les anciennes résines coulées avec ou sans sous-couche, cf. article D1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » ;

- Anciens carrelages, cf. article A1 du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » ;
- Les anciens planchers sur lambourdes tels que définis dans la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

---

## 1.2. Appréciation

---

### 1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

#### 1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol sportif OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° 2020/060-1 délivré par le CRET en date du 22/06/2020, indiquant un classement C<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment classé A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3950 g/m<sup>2</sup> ;
- Epaisseur totale nominale : 6,2 mm ;
- Epaisseur couche d'usure nominale : 0,70 mm.

Le revêtement de sol sportif OMNISPORTS ACTIVE + fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° 2020/117-1 délivré par le CRET en date du 03/09/2020, indiquant un classement C<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 4760 g/m<sup>2</sup> ;
- Epaisseur totale nominale : 8,1 mm ;
- Epaisseur couche d'usure nominale : 0,70 mm.

Le revêtement de sol sportif OMNISPORTS PUREPLAY fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° 2018/060-1 délivré par le CRET en date du 17/04/2018, indiquant un classement C<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C<sub>fl</sub>-s1 de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 4570 à 6200 g/m<sup>2</sup> ;
- Epaisseur totale nominale : 6,5 à 9,6 mm ;
- Epaisseur couche d'usure nominale : 0,70 mm à 0,80 mm.

#### 1.2.1.2. Caractéristiques sportives

Le présent Avis Technique ne vise pas les caractéristiques sportives des revêtements

#### 1.2.1.3. Données environnementales

Les procédés « Greenlay OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE », « Greenlay OMNISPORTS ACTIVE + » et « Greenlay OMNISPORTS PUREPLAY » ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

#### 1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

#### 1.2.1.6. Durabilité

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales pour des locaux sportifs, le présent Avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Les méthodes préconisées au chapitre 2.7 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Le recours à la métallisation ou à l'entretien par méthode de spray régénérant sont exclus.

---

### **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

#### **1.3.1. Suivi des réalisations sous couvert d'Avis Technique sur dallages neufs**

La société TARKETT devra tenir à jour une base de données des réalisations faites sous couvert d'Avis technique sur dallages neufs.

Cette base de données comprendra notamment les informations utiles à l'appréciation de la présence d'humidité en particulier en contact avec le revêtement.

#### **1.3.2. Rappel des précautions d'usage**

Il est rappelé au maître d'ouvrage et à l'exploitant que le stockage de matériel lourd ne doit pas s'effectuer sur le revêtement de sol sportif, ceci pouvant entraîner des déformations localisées du revêtement.

## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

#### Titulaire :

Société TARKETT Sports  
 1 Terrasse Bellini  
 Tour Initiale  
 FR-92919 Paris La Défense Cedex  
 Internet : www.tarkett-sports.com

#### Mise sur le marché

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les produits OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE, OMNISPORTS ACTIVE + et OMNISPORTS PUREPLAY font l'objet d'une déclaration des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14904 (juin 2006).

---

### 2.2. Description

---

#### 2.2.1. Type

Procédés de revêtements de sol sportifs vinyliques destinés à une pose particulière selon les dispositions de mise en œuvre du Dossier Technique ci-après.

Les produits associés sont :

- le revêtement de sols sportif OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE ;
- le revêtement de sols sportif OMNISPORTS ACTIVE + ;
- le revêtement de sols sportif OMNISPORTS PUREPLAY ;
- L'adhésif double face TARKOTAPE défini au § 2.2.3 ci-après ;
- Les colles définies à l'article 2.5.3.3.1 ci-après ;
- Le cordon de soudure défini à l'article 2.5.3.4 ci-après.

#### 2.2.2. Revêtements de sol sportifs

##### 2.2.2.1. Type et nature

Revêtements de sol sportifs vinyliques avec armature sur sous-couche alvéolaire présentés en lés composés :

- Grain de surface sport ;
- Traitement de surface Top Clean XP ;
- Couche d'usure en PVC transparent ;
- Décors ;
- Voile de verre ;
- Couche calandree de PVC ;
- Envers mousse haute densité.

##### 2.2.2.2. Désignation commerciale

OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE

OMNISPORTS ACTIVE +

OMNISPORTS PUREPLAY

## 2.2.2.3. Caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi

|   | OMNISPORTS<br>ACTIVE +             | OMNISPORTS<br>PUREPLAY            | OMNISPORTS<br>REFERENCE MULTI-<br>USE | TARKOTAPE              |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| <b>Caractéristiques d'identification</b>      |                                    |                                   |                                       |                        |
| Épaisseur<br>(NF EN ISO 24346)                | 8,1 mm (± 0,2 mm)                  | 9,4 mm (± 0,2 mm)                 | 6,2 mm (± 0,2 mm)                     | 0,23 mm                |
| Longueur<br>(NF EN ISO 24341)                 | 20,50 m                            | 20,50 m                           | 20,50 m                               | 25 m                   |
| Largeur<br>(NF EN ISO 24342)                  | 2 m                                | 2 m                               | 2 m                                   | 152 mm                 |
| Masse surfacique<br>(NF EN ISO 23997)         | 4,76 kg/m <sup>2</sup> (+/- 476 g) | 5,2 kg/m <sup>2</sup> (+/- 520 g) | 3,95 kg/m <sup>2</sup> (+/- 395 g)    | 250 g/m <sup>2</sup>   |
| <b>Caractéristiques d'aptitude à l'emploi</b> |                                    |                                   |                                       |                        |
| Stabilité dimensionnelle<br>(NF EN ISO 23999) | < 0,1%                             | < 0,1%                            | < 0,1%                                | -                      |
| Module de traction pour<br>1% D'allongement   | ≥ 100 N/5 cm                       | ≥ 100 N/5 cm                      | ≥ 100 N/5 cm                          | -                      |
| Incurvation<br>(NF EN ISO 23999)              | ≤ 8 mm                             | ≤ 8 mm                            | ≤ 8 mm                                | -                      |
| Résistances thermiques<br>(EN ISO 14456)      | 0,12 m <sup>2</sup> .K/W           | 0,14 m <sup>2</sup> .K/W          | 0,09 m <sup>2</sup> .K/W              | -                      |
| Conditionnement                               | -                                  | -                                 | -                                     | 1 carton de 8 rouleaux |

**2.2.3. Bande adhésive TARKOTAPE**

Adhésif double face sur support grille, formulé à base de colle acrylique sans solvant.

**Caractéristiques :**

- Épaisseur totale (sans papier protecteur siliconé) : 0,23 mm ;
- Épaisseur du papier protecteur siliconé : 0,10 mm ;
- Poids total : 250 g/m<sup>2</sup>;
- Largeur : 152 mm ;
- Longueur : 25 ml.

**Conditionnement :**

1 carton de 8 rouleaux.

**2.3. Dispositions de conception****2.3.1. Documents Particuliers du Marché**

Cf. Partie 2 de la norme NF DTU 53.12 P2.

En outre : les Documents Particuliers du Marché devront intégrer, concernant le support, les dispositions de la norme NF P 90-202 de décembre 2021, ainsi que celles de la norme NF DTU 13.3 et tenir compte des contraintes liées à l'état de surface et à la planéité des supports, le recours à un enduit de sol généralisé étant exclu.

**2.3.2. Consistance des travaux**

Cf. norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses spéciales.

En outre :

- Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage localisé du support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.
- Pour les travaux en rénovation et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage localisé du support sont à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtements de sol et sont exécutées conformément aux dispositions du présent Dossier Technique.

**2.3.3. Chauffage des locaux**

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que la température ambiante requise pour la pose est d'au moins + 16 °C.

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur incombe de prendre les dispositions afin que le respect de cette exigence de température soit assuré et maintenu pendant toute la durée du stockage et des travaux.



### 2.3.4. Pose sur support à base de bois

Dans le cas d'un support à base de bois, il appartiendra au Maître d'œuvre de s'assurer, que les dispositions nécessaires sont prises préalablement à la pose du revêtement afin d'assurer :

- la ventilation de la sous-face du support ;
- la protection à l'eau du support par la mise en place d'un film de type pare-vapeur (film polyéthylène de 200 microns d'épaisseurs minimale) entre le support et les lambourdes (par exemple un film de type pare-vapeur).

### 2.3.5. Joints de dilatation

Lorsque le cas se présente, il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer que le joint de dilatation du support ne se trouve pas dans la surface de jeu.

Le traitement du joint de dilatation devra faire l'objet d'une étude particulière par le Maître d'oeuvre et être défini dans les Documents Particuliers du Marché.

### 2.3.6. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu des procédés « Omnisports Reference Multi-use », « Omnisports Active + » et « Omnisports Pureplay ».

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

### 2.4.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de vérifier la température ambiante des locaux lors de la pose afin de respecter l'exigence de température minimale de + 16 °C requise (avec un taux d'hygrométrie compris entre 35 et 65 %). En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

En rénovation et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage localisé de préparation du support sont à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol et sont exécutées conformément aux dispositions du présent Dossier Technique.

L'entreprise de pose devra veiller également à la réalisation d'un auto-contrôle lors de l'exécution du joint soudé à chaud.

### 2.4.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou les "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNEP et de la CAPEB.

En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un égrenage de la chape et la mise en œuvre d'un enduit de sol sont requises ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

### 2.4.3. Stockage et conditions de pose

Les exigences de stockage du revêtement de sol sportif sont ceux décrites à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-3, il appartient à l'entreprise de sol de vérifier la température ambiante des locaux lors du stockage afin de respecter l'exigence de température minimale requise.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

## 2.5. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

### 2.5.1. Supports à base de liants hydrauliques (neufs ou anciens), ou remis à nus

#### 2.5.1.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles définies par la norme NF P 90-202 de décembre 2021 complétées ou précisées comme suit :

- Le support doit être propre et débarrassé de tout dépôt, déchet. Les taches de peinture sont admises sous réserve qu'elles ne coïncident pas avec les zones prévues pour le collage ;
- Un délai de séchage minimum de 28 jours ;
- Le support doit être non ressuant et avoir une siccité inférieure ou égale à 7%, mesurée avec l'appareil « bombe au carbure » à une profondeur de 4 cm minimum conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1. Sur les

- chapes à base de sulfate de calcium, prélever l'échantillon sur toute l'épaisseur de l'ouvrage, la siccité devra être inférieure ou égale à 0,5% maximum.

La pose directe sur le support est possible, si tous les points de contrôles de la reconnaissance du support (planéité, aspect de surface) répondent aux exigences de la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

### 2.5.1.2. Travaux préparatoires

#### Traitement des joints du support

Les joints du support doivent être préparés comme suit :

##### Joint d'isolement

Ils ne sont pas traités par le titulaire du lot revêtement de sol.

##### Joint de retrait et de construction

- Nettoyage soigné et aspiration du joint ;
- Remplissage parfait par une résine suffisamment fluide sans désaffleure.

##### Fissures

Les fissures de largeur comprise entre 0,3 et 0.8 mm ne sont pas traitées.

Préparation des supports exposés à des reprises d'humidité ou remontées d'humidité et des supports humides (Cf § 5.1.2 de la norme NF P 90-202 de décembre 2021 et dont le taux d'humidité au moment de la pose est inférieur à 7 %)

### 2.5.1.3. Défauts de surface localisés du béton

Les mortiers de réparation du béton prescrits sont ceux certifiés NF-produits spéciaux, destinés aux constructions en béton hydraulique (NF 030 - Voir liste de juin 2012 auprès d'Afnor Certification) et au moins classés R3; le produit suivant répond à cette exigence :

| Fabricant | Produit        |
|-----------|----------------|
| MAPEI     | PLANITOP 400 F |

Ces produits sont mis en œuvre selon les prescriptions du fabricant (cf. fiche technique et certificat), après préparation du support avec les moyens adaptés notamment :

- Cohésion superficielle du support > 1 MPa ;
- Elimination des parties du support dégradées et mal adhérentes ;
- Création de bords droits avec angles vifs (léger décaissé) sur le pourtour des surfaces à réparer avant d'appliquer le produit afin de garantir une épaisseur minimale de 5 mm de produit ;
- Piquage du support pour favoriser l'accrochage ;
- Dépoussiérage et humidification ;
- Préparation des quantités en fonction du délai d'utilisation de la gâchée ;
- Respect des épaisseurs mini/maxi d'application ;
- Produit "serré" à la truelle dans la réparation et surface lissée.

#### 2.5.1.3.1. Préparation des supports non exposés aux reprises ou remontées d'humidité (dont le taux d'humidité au moment de la pose est inférieur à 4 %)

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, les travaux préparatoires sont réalisés conformément à la norme NF DTU 53.12 pour les supports neufs et au CPT *e-Cahier 3635\_V2 du CSTB* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » pour les supports anciens non revêtus ou remis à nu.

### 2.5.1.4. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

#### 2.5.1.4.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles définies par la norme NFP 90-202 de décembre 2021 et celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou les " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB. Le taux d'humidité résiduelle dans la chape doit être inférieur ou égal à 0,5%. Travaux préparatoires

Ce sont ceux prescrits par " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB ; sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

### 2.5.1.5. Supports en béton bitumineux (neufs ou anciens)

#### 2.5.1.5.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles définies par la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

**2.5.1.5.2. Travaux préparatoires**

Ce sont ceux prescrits par la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

Pour les supports en rénovation : Correction de planéité par coulage de chape anhydrite couverte par un Avis Technique en cours de validité incluant les supports en béton bitumineux dans le domaine d'emploi revendiqué.

2.5.1.6. Supports en asphalte (neufs ou anciens)

**2.5.1.6.1. Exigences relatives aux supports**

Ce sont celles définies par la norme NF P 90-202 de décembre 2021.

**2.5.1.6.2. Travaux préparatoires****Ragréage localisé**

Appliquer un enduit de sol avec primaire adapté faisant l'objet d'un certificat QB avec classement minimum P3 en cours de validité pour l'application visée.

Se reporter également aux certificats QB et aux préconisations des fabricants pour l'utilisation des produits.

2.5.1.7. Supports en bois ou en panneaux à base de bois

**2.5.1.7.1. Exigences relatives aux supports**

Les exigences de planéité sont celles de la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) :

- En outre, l'écart de planéité doit être d'au plus de 6 mm sous la règle de 3 m ;
- La ventilation de la sous-face est du plancher obligatoire, avec la présence d'une sous couche de type film polyéthylène, entre le support et les lambourdes.

**2.5.1.7.2. Travaux préparatoires**

Ce sont ceux prescrits par la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), précisées comme suit :

2.5.1.8. Revêtements existants

**2.5.1.8.1. Exigences relatives aux supports****Anciennes peintures de sol**

Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article C1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciennes résines coulées**

Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article D1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciens carrelages**

Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article A1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciens planchers sur lambourdes tels que définis dans la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3)**

Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article E1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » complétées comme suit :

- Dans le cas d'un ancien plancher sur lambourdes tel que définis dans la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3), celui-ci pourra être conservé uniquement si une ventilation de la sous-face existe et si un dispositif de protection contre les remontées d'humidité est présent entre le support et les lambourdes ;
- Le cas échéant les zones défectueuses devront être réparées selon les dispositions prévues dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3).

**2.5.1.8.2. Travaux préparatoires****Anciennes peintures de sol**

Ce sont ceux prescrits à l'article C2.1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciennes résines coulées**

Ce sont ceux prescrits à l'article D2.1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciens carrelages**

Ce sont ceux prescrits à l'article A2.1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

**Anciens planchers sur lambourdes tels que définis dans la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3)**

Ce sont ceux prescrits à l'article E2.1 du Cahier du CSTB 3635\_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

## 2.5.2. Pose

### 2.5.2.1. Principes généraux

Tous les produits mentionnés doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Tracer un trait pour mettre en évidence l'axe longitudinal et transversal de la salle puis déposer les rouleaux suivant leur ordre de pose de part et d'autre de cet axe. Respecter l'orientation des rouleaux, décor uni en sens inversé (*Figure 1*) et décor bois dans le même sens (*Figure 2*).

Les rouleaux sont déroulés dans le sens longitudinal ou dans le sens du jeu.

Laisser le revêtement se relaxer pendant 48 heures avec un espace d'un centimètre entre les lés puis les resserrer.

### 2.5.2.2. Fixation des lés avec la bande adhésive TARTOTAPE

Les lés sont fixés entre eux en sous face et fixés au support au moyen des bandes adhésives double face TARKOTAPE.

La bande adhésive double face Tarkotape est placée à cheval sous tous les joints longitudinaux et arrêtée à 20 cm des extrémités (*Cf. Figure 3 et 4*).

La mise en place des bandes adhésives doit être réalisée très soigneusement afin d'éviter toute déformation du revêtement.

Réaliser un test de la goutte d'eau sur le support, s'il est normalement poreux ou très poreux (goutte d'eau absorbée en moins de 5 minutes), appliquer un primaire universel phase aqueuse sur une largeur minimum de 20 cm au droit de l'emplacement du TARKOTAPE.

### 2.5.2.3. Collage du revêtement sur le support

Lorsque la raquette, le rond central ou tout autre élément dans la zone de jeu est réalisé d'une autre couleur que celle du reste du terrain et avec une découpe non rectiligne, il est préconisé de coller le revêtement au support au droit de cette découpe avec les colles prescrites à l'article 2.5.3.3.1.

Il est également préconisé de coller le revêtement autour des trappons sur une largeur de spatule. Le collage est fonction de la disposition des lés.

Le collage est effectué à l'extrémité des lés et sur la périphérie de la salle. Les zones de collage d'environ 200 cm<sup>2</sup> (20 cm X 10 cm) sont espacées de 1 m.

Ces zones sont présentes tout au long de la périphérie de la salle. Le collage est continu sur 20 cm de largeur de part et d'autre de la ligne médiane et sur 20 cm de largeur aux passages de portes et accès (*cf. Figure 5*).

#### 2.5.2.3.1. Collage et marouflage

- Collage sur les supports en béton bitumineux ou à base de liant hydraulique exposés aux remontés d'humidité ou dont le taux d'humidité est compris entre 4 et 7% et qui sont non ressuant.

Le fabricant du revêtement préconise la colle réactive bi-composants suivante, employée en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m<sup>2</sup> et appliquée avec une spatule B1.

| Marque  | Nom           |
|---------|---------------|
| TARKETT | GREENLAY GLUE |

- Collage sur les supports à base de liant hydraulique non exposés aux remontées d'humidité dont le taux d'humidité est  $\leq 4\%$ , sur les chapes à base de sulfate de calcium, sur les supports en asphalte, sur les supports à base de bois et sur les anciens revêtements conservés

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques suivantes, employées en simple encollage à raison de 300 g/m<sup>2</sup> et appliquée avec une spatule A2 et en respectant les instructions et recommandations du fabricant au cours de l'application :

| Marque  | Nom                |
|---------|--------------------|
| BOSTIK  | STIX A 800 PREMIUM |
| MANG    | TECHNIMANG         |
| SADER   | SADERTECH V8       |
| CEGECOL | CEGE 100 HQT       |
| MAPEI   | ULTRABOND ECO V4SP |
| UZIN    | KE 2000 S          |

- Marouflage

Maroufler la surface avec un rouleau pour éliminer toute bulle d'air et assurer l'homogénéité du film de colle.

Respecter le temps de gommage de la colle et les recommandations du fabricant.

#### 2.5.2.4. Soudure des joints entres lés

L'installateur doit être apte à réaliser couramment des joints soudés à chaud. Dans le cas contraire, il devra suivre la formation dédiée aux revêtements sportifs Omnisports proposée par la société Tarkett Sports dans son centre de formation situé à Sedan. Il devra réaliser un auto-contrôle de la réalisation du joint soudé à chaud.

Les joints entre lés sont soudés à chaud avec le cordon d'apport réf. TARKETT 5 mm.

Le fraisage est réalisé avec une fraiseuse électrique dont la lame a une profondeur maximale de 2,5 mm (de sorte à ne pas endommager la mousse) et une largeur de 4,3 mm (Cf. Figure 6).

La soudure à chaud est réalisée avec un chariot automatique de type Leister Unifloor (thermostat à 450°C, vitesse 2m/min).

La présence d'un petit bourrelet de part et d'autre du cordon de soudure confirme la bonne fusion du cordon sur le revêtement (Cf. Figure 7).

L'arasement du cordon s'effectue à l'aide d'un couteau Mozart ; il est réalisé en deux fois : la première immédiate et avec guide, la seconde après refroidissement complet du cordon de soudure (Cf. Figure 8).

Avant de réaliser les soudures, un essai doit être systématiquement réalisé par l'entreprise sur un joint confectionné avec des chutes ; les points à contrôler sont les suivants :

- La lame doit chanfreiner les deux lisières à une profondeur maximale de 2,5 mm, sans endommager la mousse ;
- Le chariot à souder doit être réglé à 450°C ;
- Il doit être constaté la présence de bourrelets de part et d'autre du cordon ; si ce n'est pas le cas, réduire la vitesse du chariot à souder ;
- Avant arasement, une traction doit être exercée sur l'extrémité du cordon afin de contrôler sa bonne fusion avec le revêtement, vérification à l'issue de laquelle une partie de la couche d'usure des deux lés doit rester soudée sur le cordon ;
- Après arasement, une pression forte doit être exercée à la surface du cordon, à l'aide d'une roulette métallique, vérification durant laquelle aucun espace ne doit apparaître entre le cordon et les lisières du revêtement.

#### 2.5.3. Traitements des rives

Le revêtement est découpé en périphérie avec un espace d'au moins 0,5 cm entre son extrémité et la paroi verticale.

Si cet espace est recouvert par une plinthe, cette dernière doit être ventilée et de type TARKETT de références 1551065 à 1551070 (cf. figure 9).

---

### 2.6. Réception – Mise en service

---

Pour un trafic pédestre normal, le délai de la mise en service est de 48 heures.

Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, il faut attendre 72 heures.

---

### 2.7. Maintien en service des performances de l'ouvrage

---

Se reporter aux notices d'entretien du fabricant.

Il est recommandé d'utiliser une auto-laveuse avec des produits détergents pour sols sportifs à raison minimale d'une fois par semaine.

Les revêtements OMNISPORTS bénéficient d'un traitement de surface TopClean XP photoréticulé qui supprime définitivement toute métallisation ou entretien par méthode de spray régénérant.

Il est primordial de suivre les recommandations du fournisseur en ce qui concerne les dosages.

Pour le nettoyage des traces importantes, il est préconisé de réaliser un détrempage avec un détergent sol sportif dilué avant le nettoyage hebdomadaire.

L'emploi de benzine, toluol, acétone, tétrachlorure, diluant ou poudre de récurage abrasive sont exclus.

---

### 2.8. Traitement en fin de vie

---

Pas d'information apportée

---

### 2.9. Assistance technique

---

La Société TARKETT SPORTS met son savoir technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Sur demande, le Service Technique TARKETT SPORTS est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux pour le démarrage du chantier.

L'installateur doit être apte à réaliser couramment des joints soudés à chaud, dans le cas contraire, il devra suivre une formation dédiée aux revêtements sportifs Omnisports proposée par la société TARKETT SPORTS dans son centre de formation situé à Sedan.

La Société TARKETT SPORTS est tenue d'apporter son assistance technique sur chantier sur demande de l'entreprise.

---

## 2.10. Principes de fabrication et de contrôle

---

### 2.10.1. Fabrication

Les produits OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE, OMNISPORTS ACTIVE + et OMNISPORTS PUREPLAY sont fabriqués dans l'usine du groupe TARKETT située à Sedan.

La bande adhésive TARKOTAPE est distribuée par la société TARKETT SPORTS sous la référence : 1551185.

### 2.10.2. Contrôles

L'usine de Sedan où sont fabriqués les produits TARKETT SPORTS est certifiée ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 et ISO 50001.

Un contrôle et suivi des produits est effectué aux différentes étapes de fabrication et sur le produit fini.

Le produit OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE bénéficie du marquage CE en système 1 ; il répond aux exigences de la norme NF EN 14904.

Le produit OMNISPORTS ACTIVE + bénéficie du marquage CE en système 1 ; il répond aux exigences de la norme NF EN 14904.

Le produit OMNISPORTS PUREPLAY bénéficie du marquage CE en système 3 ; il répond aux exigences de la norme NF EN 14904.

---

## 2.11. Mentions des justificatifs

---

### 2.11.1. Résultats expérimentaux

#### Réaction au feu

Cf. article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

#### Aptitude à l'emploi du procédé

- Revêtement REFERENCE MULTI-USE en pose particulière : Essais selon la norme NF EN 14904 (*CERTIFICAT DE CONFORMITE LABOSPORT N° C182069-A2 du 18/12/2023*)
- Revêtement OMNISPORTS ACTIVE + en pose particulière : Essais selon la norme NF EN 14904 (*Rapport d'essais KIWA N° 2021-002 LAB (FR) de février 2021*)
- Revêtement OMNISPORTS PUREPLAY en pose particulière : Essais selon la norme NF EN 14904 (*CERTIFICAT DE CONFORMITE LABOSPORT N° C160513-A2 du 08/12/2023*)

#### Aptitude à l'emploi et durabilité du revêtement vis-à-vis de l'exposition aux remontées d'humidité du support

- Simulation de remontée d'humidité alcaline au travers de l'épaisseur du revêtement jusqu'à l'armature de verre selon protocole TARKETT (*Résultats d'essais du laboratoire TARKETT du 17/02/2020*).
- Sollicitation mécanique des revêtements en conditions sèches et alcalines – Configuration du test de chaise à roulettes. (*Résultats d'essais du laboratoire TARKETT du 17/02/2020*).
- Sollicitation mécanique des revêtements en conditions sèches et alcalines. (*Résultats d'essais du laboratoire TARKETT du 17/02/2020*).
- Sollicitation mécanique des revêtements après immersion en solution à pH 12. (*Résultats d'essais du laboratoire TARKETT du 17/02/2020*).

#### Tenue du produit de reprofilage PLANITOP 400 F

- Adhérence par traction perpendiculaire sur support exposé aux reprises d'humidité selon NF EN 13578. (*Résultats d'essais du laboratoire MAPEI du 02/12/2013*).

### 2.11.2. Données Environnementales et Sanitaires

| Liste de tous les composants du système  | État des références relatives aux données environnementales |                          |       |   |       | Liste des données de Performances certifiées |
|--|---|--------------------------|-------|---|-------|--|
|  | Référence de la DE <sup>(1)</sup>                           | DE fournie et disponible |       | DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée <sup>(2)</sup> |       |  |
|  |   | OUI                      | NON   | OUI   | NON   |  |
| OMNISPORT REFERENCE MULTI-USE            | -----   | X                        | ----- | -----   | X     | -----  |
| OMNISPORT ACTIVE +                       | -----   | X                        | X     | -----   | X     | -----  |
| OMNISPORT PUREPLAY                       | -----   | X                        | ----- | -----   | X     | -----  |
| Cordon de soudure                        | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| GREENLAY GLUE                            | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| Bande double-face TARKOTAPE réf. 1551085 | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| Plinthes TARKETT réf.15510365 à 1551070  | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| PLANITOP 400 F                           | FDE & S<br>07-245 :<br>2011                                 | X                        | ----- | X   | ----- | -----  |
| STIX A 800 PREMIUM                       | -----   | X                        | ----- | -----   | X     | -----  |
| TECHNIMANG                               | -----   | X                        | ----- | -----   | X     | -----  |
| SADERTECH V8                             | -----   | X                        | ----- | -----   | X     | -----  |
| CEGE 100 HQT                             | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| ULTRABOND ECO V4SP                       | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |
| KE 2000 S                                | -----   | -----                    | X     | -----   | X     | -----  |

(1) Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en oeuvre décrites dans le présent Avis Technique.

(2) Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

**Tableau des références relatives aux données environnementales**

### 2.11.3. Autres références

- OMNISPORTS REFERENCE MULTI-USE depuis juin 2019 : 650 000 m<sup>2</sup> en Europe dont 200 000 m<sup>2</sup> en France
- OMNISPORTS ACTIVE + depuis Mars 2021 : 200 000 m<sup>2</sup> en Europe dont 40 000 m<sup>2</sup> en France
- OMNISPORTS PUREPLAY depuis février 2017 : 275 000 m<sup>2</sup> en Europe dont 100 000 m<sup>2</sup> en France

La société Tarkett commercialise depuis plus de 25 ans les revêtements de sol Omnisports installés selon la pose particulière Greenlay, ce qui représente à ce jour plus d'1,2 million de m<sup>2</sup> à travers le monde.

## 2.12. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

### Annexe du Dossier Technique

#### Figures

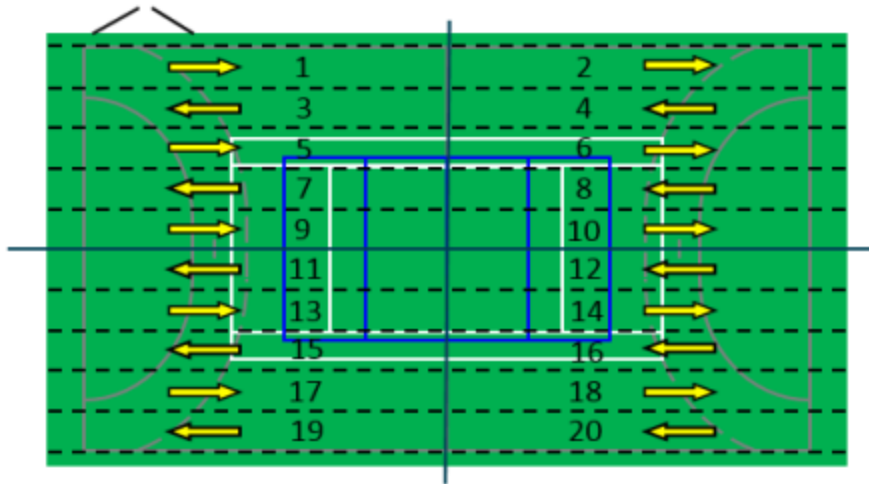


Figure 1 – Décor uni sens inversé

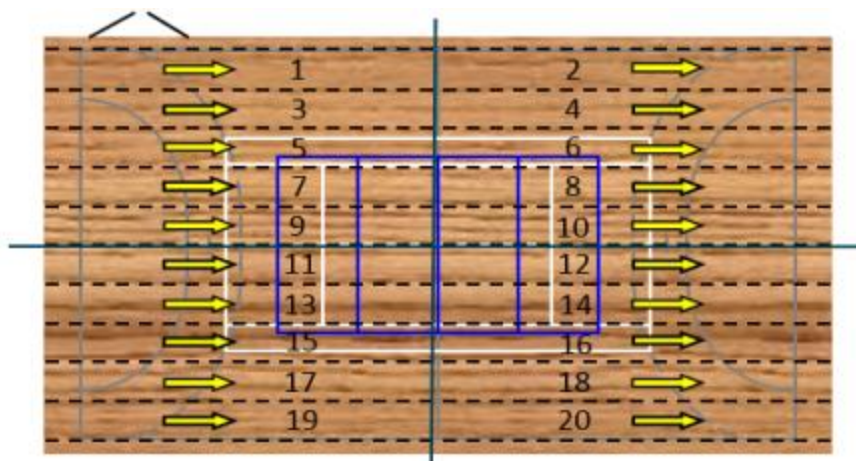


Figure 2 – Décor bois même sens

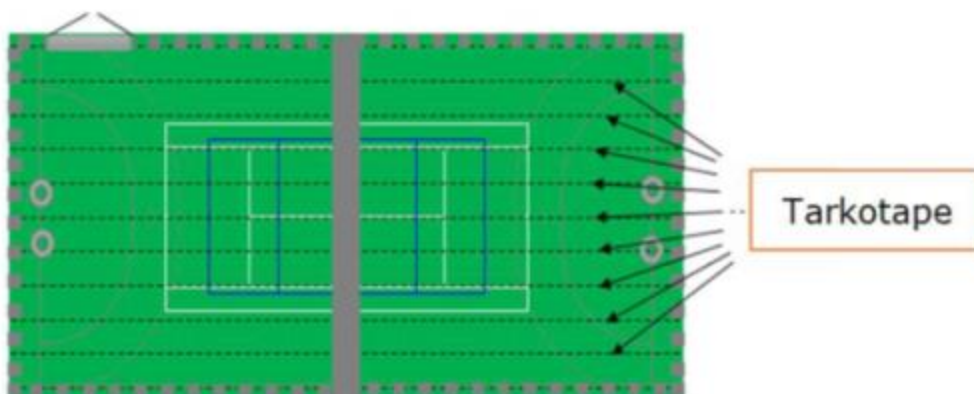
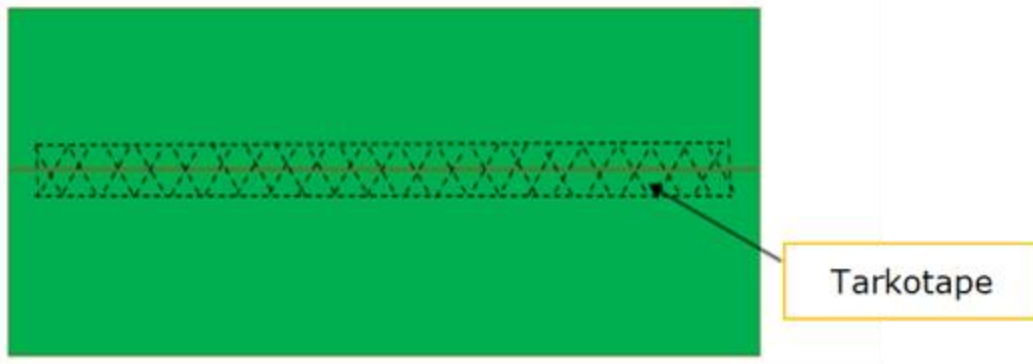
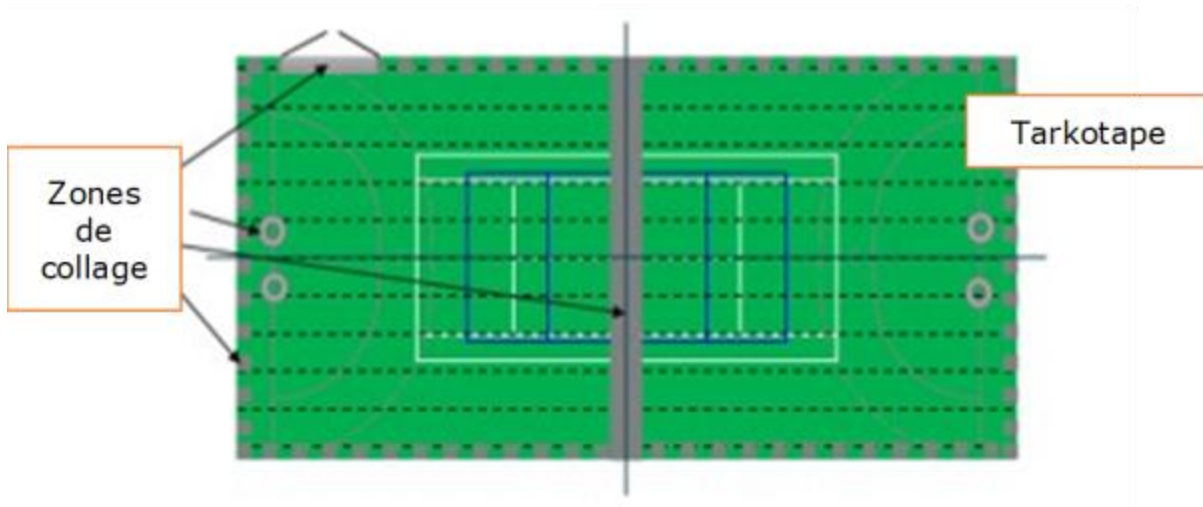


Figure 3 – Localisation du Tarkotape

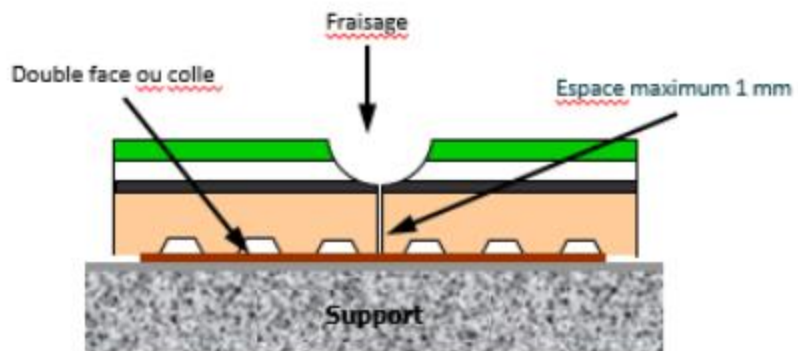




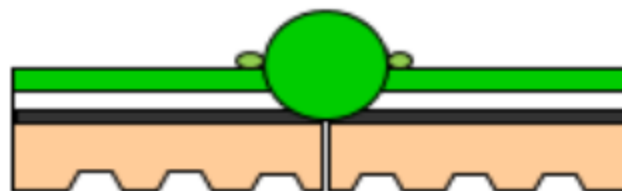
**Figure 4 – Placement du Tarkotape**



**Figure 5 – Localisation des points de collage**



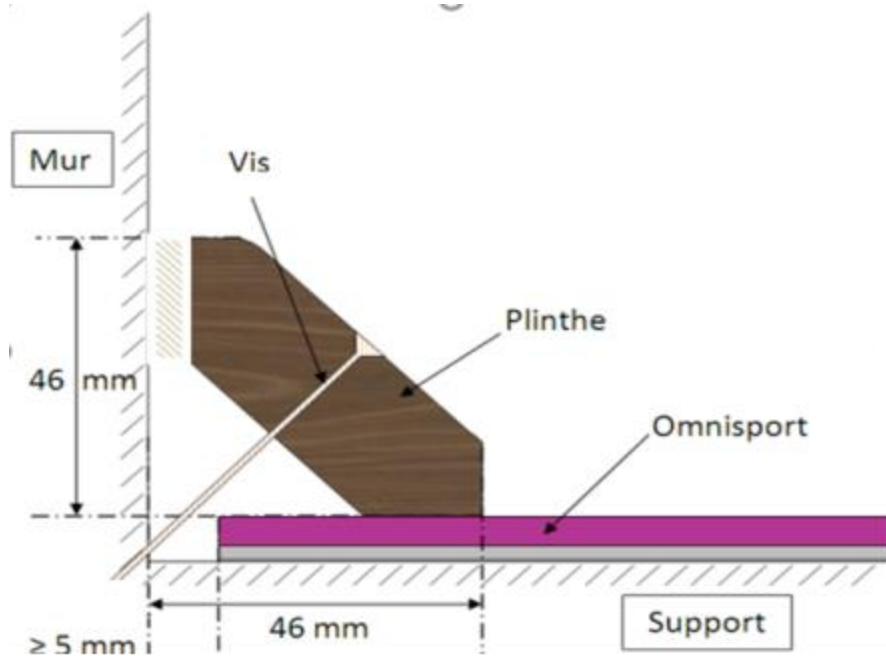
**Figure 6 – Le fraisage**



**Figure 7 : Fusion du cordon avec le revêtement**



**Figure 8 - Arasement du cordon de soudure**



**Figure 9 - Plinthe ventilée en bois (standard)**